

# CHAMPAGNAC-LA-PRUNE

## LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2023

Présents : BIDAULT Christelle, BOMBAL Jacques, BRINDEL Bruno, CHATAUR Jean-Paul, FAUCHER Sandra, JAUILHAC Stéphanie, LEFEVBRE Serge, MARTY Lionel, NAVEZ Grégoire, POUGET Roland

Excusés : DUBOIS Michel représenté par BIDAULT Christelle

### **Ordre du jour**

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du PV du 23 février 2023
- Décisions du Maire prises en vertu des délégations données par le Conseil municipal
- Modification statutaire de la communauté d'agglomération
- Convention pour un terrain au Theil- parcelle B 579
- Participation fiscalisée aux dépenses du Syndicat d'Électrification 2023
- Subventions aux associations
- Vote des Taux des impôts locaux
- Règlement de la pêche
- Questions diverses

**Désignation d'un secrétaire de séance** : POUGET Roland

**Approbation du procès-verbal du 23 février 2023**: approuvé à l'unanimité

### **DCM N° 2023-07: Modification statutaire de la communauté d'agglomération**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré:

1°) Approuve les modifications de rédaction des statuts de la communauté d'agglomération Tulle agglo de la façon suivante :

- Modification n°1 : Précision de la compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement » :
    - Portage et gestion de dispositifs territoriaux en faveur de la transition écologique et énergétique et le cas échéant des enveloppes dédiées au bénéfice des porteurs de projets s'inscrivant dans une démarche intercommunale
  - Modification n°2 : Précision de la compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement »
    - Coordination territoriale et soutien technique aux actions de maîtrise de l'énergie et aux actions de promotion et de développement des énergies renouvelables
  - Modification n°3 : Précision de la compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement » :
    - Distribution de chaleur et de froid pour des réseaux publics conçus pour délivrer plus de 600 MWh/an y compris vente d'énergie
  - Modification n°4 : Précision de la compétence « Développement économique » :
    - Participation au capital et à la gouvernance de sociétés de production des énergies renouvelables ;
- 2°) Charge le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et au Président de Tulle agglo.

### **Résultat du vote** :

**Pour** : 3 (BIDAULT Christelle 2, NAVEZ Grégoire)

**Contre** : 5 (BOMBAL Jacques, BRINDEL Bruno, LEFEVBRE Serge, MARTY Lionel, POUGET Roland)

**Abstentions** : 3 (CHATAUR Jean-Paul, FAUCHER Sandra, JAUILHAC Stéphanie)

**La présente délibération n'est pas adoptée.**

### **DCM N° 2023-08 : Convention du terrain au Theil - parcelle B579**

Madame le Maire explique au Conseil que lors de l'utilisation du four, le chemin situé devant le four est utilisé pour la préparation du pain et autres et pour le repas qui peut accompagner ce moment, ce qui empêche l'accès à des bâtiments privés.

Madame le Maire donne lecture au Conseil d'une convention qui pourrait être proposée à la propriétaire de la parcelle B579 située en face du four. Elle précise que la propriétaire lui a confirmé que ce terrain n'était pas loué.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la convention

**Résultat du vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0**

### **DCM N° 2023-09 : Participation fiscalisée aux dépenses du Syndicat d'Électrification 2023**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la participation fiscalisée à la Fédération Départementale d'Électrification et de l'Énergie - année 2023 - pour un montant de 1 401.01€ et décide que cette participation soit inscrite au budget (participation forfaitaire) au vu du contexte actuel de l'inflation et du coût actuel de l'énergie.

*(La participation sera donc payée par la commune et non par les administrés par voie fiscale)*

**Résultat du vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0**

### **DCM N° 2023-10 : Subventions aux associations**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'octroyer aux associations les subventions suivantes :

VTT club du Doustre 100,00 €	AAPPMA La Truite de la Grave 100,00 €
Société de chasse Champagnac 120,00 €	APE du Doustre 150,00 €
Rando Doustre 70,00 €	ONAC - VG Corrèze 50,00 €
Comité des fêtes de Champagnac 550,00 €	RECUP'AIDE 150,00 €

Les subventions seront versées sous réserve de la réception en mairie de la demande, du bilan de l'année passée, des projets pour l'année et sous réserve de la signature du contrat d'engagement républicain.

**Résultat du vote : Pour : 8 Contre : 0**

**Abstentions : 3** (FAUCHER Sandra, LEFEBVRE Serge, NAVEZ Grégoire)

### **DCM N° 2023-11 : Vote des Taux des impôts locaux**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir les taux d'imposition pour 2023 :

- Taxe foncière bâti : 35.23 %.

- Taxe foncière non bâti : 80.68 %.

**Résultat du vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0**

### **DCM N° 2023-12 : Règlement de la pêche**

Madame le Maire propose au Conseil de modifier le règlement de la pêche à l'étang de la Gane.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve ce règlement.

**Résultat du vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0**

Le Maire, Christelle Bidault